

COMPTE-RENDU

DU 30 JANVIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le 30 Janvier à 20 H 30

Le Conseil Municipal de BUSSY-ALBIEUX convoqué le vingt deux Janvier s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. VIAL

Présents : MM VIAL, DERORY, MASSARD, PONCET, DALBEGUE, GAUMOND, TRIOMPHE, VERMOREL , VINCENT

Absents avec excuse : MM. ESSERTEL, LEFEBVRE

Mme PONCET a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADHESION SAGE

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal la possibilité d'adhérer au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) afin de bénéficier d'une analyse et d'un suivi personnalisés des consommations d'énergie des bâtiments publics pour une durée de six ans reconductible tacitement.

Monsieur le Maire rappelle que le SAGE permet :

- la réalisation d'un suivi annuel des consommations d'énergie dans les bâtiments publics de la collectivité ;
- la rédaction et la présentation d'un rapport annuel de bilan des consommations incluant un ensemble de préconisations pour réaliser des économies financières ou d'énergie ;
- la rédaction d'une fiche de synthèse annuelle présentant un récapitulatif des consommations globales des bâtiments de la collectivité ;
- des prestations de diagnostics et d'assistance ;
- des prestations d'accompagnement aux travaux ;

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces prestations représentera un coût de 390, 00 € annuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au SAGE.

LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que la Salle des Fêtes a été louée pour le réveillon de la Saint Sylvestre à un habitant de la commune.

Il informe les élus que malheureusement la chaudière et le four de la Salle des Fêtes sont tombés en panne ce jour-là.

Monsieur le Maire précise que le prestataire a sous-estimé la consommation de gaz pour fixer la date de livraison.

Il propose donc à l'assemblée délibérante d'effectuer un geste financier suite à ce désagrément.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de faire la gratuité de la Salle des Fêtes et de rembourser les arrhes versées.

CONVENTION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que la Petite Salle des Fêtes est louée de plus en plus souvent. Il propose donc d'instaurer une Convention en cas de location de cette dernière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de mettre en place cette convention.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de

l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **284 125, 00 €** (25% x 1 136 500, 00 €), réparti de la façon suivante :

- Compte 204 : 31 000, 00 Euros
- Chapitre 21 : 148 125, 00 Euros
- Chapitre 23 : 105 000, 00 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le montant des crédits proposé par M. le Maire

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal d'inscrire les dépenses Investissement suivantes au Budget Général :

- Rénovation Ecole
- Aménagement trottoir Route du Soleil Levant
- Aménagement Place PMR Parking des Jardins
- Aménagement Route de la Mivière
- Construction d'un Ossuaire et d'un dépositoire
- Passerelle Piétonne
- Achat de guirlandes
- Achat d'ordinateur
- Equipement numérique
- WC Publics
- Panneaux Electoraux

Le Conseil Municipal valide ces prévisions.

CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que Monsieur Henri MERLE, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à temps complet, a émis le souhait d'évoluer professionnellement.

Monsieur le Maire propose donc la création d'un Poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'effectuer une saisine auprès du Comité Technique Intercommunal pour la création du Poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION POUR TRAVAUX DE SECURISATION ROUTE DU SOLEIL LEVANT ET AMENAGEMENT PLACE PMR PARKING DES JARDINS

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il souhaiterait solliciter une subvention auprès de la région concernant les travaux de sécurisation de la Route du Soleil Levant et l'aménagement d'une place PMR sur le parking des Jardins.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal le coût des travaux et le montant des subventions sollicitées :

Coût Total	65 605, 00 € H.T.
Subvention du Département attendue	22 560, 00 €
Subvention Région attendue	25 000, 00 €
Financement communal	18 045, 00 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de poursuivre la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région.bv

FINANCEMENT DES TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Monsieur le Maire informe à son Conseil Municipal qu'il souhaiterait que la commune effectue un emprunt concernant les travaux d'enfouissement des lignes.

Il précise qu'il a sollicité trois banques afin d'obtenir plusieurs offres de prêt. Cependant, le prêt ne peut être réalisé qu'après avoir voté le budget.

TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire explique à ses élus que l'école d'Arthun pourra accueillir une classe de Bussy sur leur site.

Monsieur le Maire informe que la commune prendra en charge les frais de transport scolaire des enfants habitants Bussy dont les enfants seront transférés sur Arthun.

PRET DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Loire Forez Agglomération et son service ludothèque organisent la fête mondiale du jeu et qu'ils recherchent une Salle des Fêtes mise à disposition gratuitement afin de préparer cette manifestation.

Monsieur le Maire explique que cette action a pour objectif de favoriser les échanges entre les enfants, les familles et le grand public à travers l'accès au jeu, outil d'apprentissage, de transmission de savoirs et d'expression culturelle.

Après délibération, les élus acceptent cette proposition.

PROJET MARPAS

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que la Commune de Pommiers a pour projet de construire dans les années à venir une MARPAS. De ce fait, une enquête a été réalisée auprès des personnes âgées de 70-71-72 ans pour confirmer la fiabilité du projet.

PANNEAUX ELECTORAUX

Monsieur le Maire présente deux devis concernant l'achat des panneaux électoraux.

Après délibération, la Société SEDI a été retenue pour un montant de 979, 20 € TTC.

TAILLAGE DES HAIES

Monsieur le Maire explique que le taillage des arbres pourraient s'effectuer par l'intermédiaire de Loire Forez Agglomération dont le coût s'élève à 700, 00 € HT.

GARDERIE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal d'un comportement d'un enfant pendant la garderie.

Monsieur le Maire souligne que si les faits se reproduisaient, l'enfant ne serait plus admis à la garderie.

VENTE AMUBULANTE PIZZA

Monsieur le Maire explique qu'une demande a été soumise pour l'installation d'un autre camion de pizza le Mercredi.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette idée.

LIERRES ARRACHES

Monsieur le Maire informe ses élus que des huit pieds de lierres plantés récemment en haut de la Place des Promenades ont été arrachés.

La Secrétaire de Séance
Valérie PONCET

Le Maire
Bernard VIAL



